



Angers, le 30 septembre 2021

Budget participatif 2021 : vous avez jusqu'au 18 octobre pour voter pour 5 projets favoris

36 projets ont été retenus pour la 4^e édition du Budget participatif 2021. Répartis en 5 thématiques (le bien-être et la convivialité, le confort et l'embellissement de la ville, l'éco-citoyenneté, les loisirs et le sport, la culture et le rayonnement de la ville), ils ont été proposés par les habitants pour améliorer le cadre de vie et développer de nouveaux usages. La clôture des votes est prévue le 18 octobre 2021.

Jusqu'au 18 octobre à minuit, tous les Angevins, à partir de 11 ans peuvent voter pour leurs cinq projets favoris.

Comment voter ?

Pour voter, plusieurs solutions sont proposées :

- Sur la plateforme « ecrivons.angers.fr » ;
- L'agora du Ralliement en semaine, de 12 h à 14 h et de 17 h à 19 h 30. Le samedi, de 11 h à 18 h
- Dans les urnes fixes à l'Hôtel de Ville, au J Connecté Jeunesse, à la Cité des Associations, à la médiathèque Toussaint et dans toutes les maisons de quartier.
- À la caravane du budget participatif lors de rencontres prévues dans les dix quartiers de la ville.

Les projets qui recueilleront le plus de voix, et pour un montant cumulé d'1 million d'euros, seront mis en œuvre dans les 2 ans.

Un nouveau critère a été instauré en 2021 : les projets ne peuvent pas dépasser le quart du budget global alloué, soit 250 000 € maximum par projet, pour permettre à un maximum de projets de pouvoir être lauréat.

Les lauréats seront annoncés le 8 novembre 2021.

Quelques chiffres

- 212 propositions déposées sur « ecrivons.angers.fr » entre février et avril 2021 ;
- 93 propositions recevables (qui respectent les critères définis dans le règlement : dépenses d'investissement, compétences municipales, projets non déjà prévus par la Ville...)
- 36 projets soumis au vote.